

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 214/00

ÉFAI – 000459 – AMR 18/008/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE

BOLIVIE	Juan Carlos Caballero, Oscar Martin Serna, Ronald Alberto Horna Aranda (ressortissants péruviens) Carlos Alberto Simoes Junior (ressortissant brésilien)
----------------	---

Londres, le 14 juillet 2000

Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité de quatre prisonniers placés à l'isolement dans des cellules disciplinaires de la prison de haute sécurité de San Pedro de Chonchocoro, à La Paz, en Bolivie. L'Organisation sait que deux d'entre eux ont déjà été torturés.

À la suite de la mort, dans des circonstances qui restent à élucider, de trois prisonniers à Chonchocoro les 28 et 29 juin 2000, quatre prisonniers, Juan Carlos Caballero, Oscar Martin Serna, Ronald Alberto Horna Aranda et Carlos Alberto Simoes Junior, ont été placés à l'isolement. Une délégation d'Amnesty International, alors en visite en Bolivie, a pu rencontrer ces hommes le 30 juin. Deux d'entre eux, Juan Carlos Caballero et Carlos Alberto Simoes Junior, se trouvaient dans des cellules disciplinaires connues sous le nom d'« *El Bote* ». Ils avaient été torturés par des policiers, cagoulés pour certains, après que leurs poignets et leurs chevilles eurent été entravés. Les deux hommes présentaient des marques indiquant sans doute possible qu'ils avaient été roués de coups. Le 8 juillet, les quatre hommes se trouvaient dans les cellules d'« *El Bote* ».

Inhumaines et dégradantes, les conditions de détention dans les cellules d'« *El Bote* » sont loin de satisfaire aux normes minimales relatives au traitement des détenus. Ces cellules, qui ne mesurent que deux mètres sur un mètre cinquante, sont froides, humides et dépourvues de moyens de couchage et de sanitaires dignes de ce nom.

Le 8 juillet 2000, des membres de l'*Asamblea Permanente de los Derechos Humanos* (APDH, Assemblée permanente de défense des droits humains), une organisation non gouvernementale (ONG) bolivienne, ont finalement été autorisés à rencontrer les quatre hommes, qui auraient déclaré qu'ils n'avaient pu entrer en contact avec leurs proches ni avec un avocat et qu'une demande d'examen par un médecin légiste avait été rejetée. Les quatre prisonniers craignaient que leurs jours ne soient menacés.

L'aumônier de la prison et des représentants de la *Pastoral Carcelaria*, organisation catholique d'aide aux prisonniers, ont voulu rencontrer les quatre hommes, mais se sont vu opposer un refus par des policiers. Des femmes rendant visite à des prisonniers de Chonchocoro auraient été soumises à des fouilles à corps humiliantes.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les actes de torture infligés à Juan Carlos Caballero et à Carlos Simoes Junior, ainsi que par les conditions de détention inhumaines qui caractérisent les cellules disciplinaires dans lesquelles les quatre prisonniers ont été placés à l'isolement ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les quatre prisonniers ne soient pas de nouveau victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements ;
- appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête indépendante et exhaustive sur ces actes de torture et à traduire en justice les responsables présumés ;
- engagez instamment les autorités à autoriser sans délai les quatre hommes à consulter un avocat et un médecin légiste ;
- demandez instamment que les quatre hommes bénéficient de conditions de détention conformes aux normes minimales relatives au traitement des détenus ;
- demandez la fermeture immédiate des cellules disciplinaires de détention à l'isolement connues sous le nom d'« *El Bote* ».

APPELS À :

<p>Ministre de l'Intérieur : Ministro de Gobierno Sr. Guillermo Fortún Ministerio de Gobierno Av. Arce esq. Belisario Salinas La Paz, Bolivie Fax : 5912 442 589 Formule d'appel : <i>Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,</i></p>	<p>Ministre de la Justice et des Droits humains : Ministro de Justicia y Derechos Humanos Dr. Juan Chahin Ministerio de Justicia Avenida 16 de Julio (El Prado), 1769 La Paz, Bolivie Fax : 5912 392 982 Formule d'appel : <i>Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,</i></p>
<p>Autorités pénitentiaires : Dirección General de Régimen Penitenciario Dr. Jorge Daniel Ayllon Zamorano Avenida Arce 2316 La Paz, Bolivie Fax : 5912 442 187 / 441 238 Formule d'appel : <i>Sr. Director, / Monsieur le Directeur général,</i></p>	

COPIES À :

<p>Président : Excmo Sr. Presidente General Hugo Banzer Palacio de Gobierno La Paz, Bolivie Fax : 5912 391216 / 392606 Formule d'appel : <i>Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,</i></p>	<p>Organisation catholique : Pastoral Carcelaria C/O CEPAS Calle Ingavi, Esq. Pichincha La Paz, Bolivie</p>
<p>Journal Presencia : Presencia Avenida Mariscal Santa Cruz 2150 La Paz, Bolivie</p>	

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Bolivie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 25 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*